

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux électeurs de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 4 avril 2016,

### **A adopté le règlement no 2016-303:**

« REGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE EN 6 DISTRICTS ELECTORAUX ».

Que la Commission de la représentation a examiné ce règlement le 11 mai 2016

Que les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité.

**Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.**

**DONNÉ à Saint-Claude, 26 mai 2016.**

Signé : \_\_\_\_\_  
Directrice générale, sec-très. g.m.a

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, Caisse populaire des Sources, St-Claude.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26 mai 2016.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et sec-très.